

Fiche n° SE-1	Axe : Qualité de l'environnement physique intérieur et extérieur des équipements	
Référence plan : Action 1.1.1	Objectif spécifique : Améliorer la qualité de l'air dans les établissements scolaires ou de loisirs (pollution chimique et radon)	
	Action : Sensibiliser les enfants, les professionnels techniques, les intervenants pédagogiques et les personnels d'entretien	
CONTEXTE		
<ul style="list-style-type: none"> - Nous passons près de 80 % de notre temps dans des espaces clos : logements, lieux de travail, écoles. Nous sommes donc tous exposés aux polluants présents dans ces espaces : peinture, meubles, appareil de chauffage, produits d'entretien, matériaux de construction, fournitures pour les activités des enfants à l'école ou en accueil de loisirs (colles, encres, feutres, peinture ...) - La mauvaise qualité de l'air intérieur peut provoquer des troubles de la santé : pathologies du système respiratoire, maux de tête, fatigue, nausées, irritation des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, allergie. - La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public est rendue obligatoire par les communes pour les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans, les centres de loisirs, les écoles. 		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Calendrier	2019	
Porteur(s) de l'action	Les communes d'ALM et ALM	
Public Visé	<input type="checkbox"/> Action sur l'ensemble de la population <input checked="" type="checkbox"/> Action sur des publics ciblés : les enfants, les élus, les intervenants dans les établissements, les agents de nettoyage <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé de la population	
Territoire d'intervention	ALM	
Modalités de mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Phase de conception <input type="checkbox"/> Phase de mise en œuvre	
	Comment ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un groupe de travail intercommunal autour de la qualité de l'air intérieur : partager sur la réglementation, les outils, les pratiques - Se rapprocher d'acteurs ressources sur le territoire qui ont mis en œuvre des actions (ex : Mutualité Française) - Soutenir des projets pédagogiques qui s'inscrivent dans la démarche (ex : Défi Class'Énergie Santé) - Sensibiliser et informer les élus à la démarche 	2019
Partenaires	ARS, Air Pays de la Loire, Education Nationale, ALISEE	
Financements potentiels	ARS et les collectivités	
Livrables/Indicateurs	Réunion du groupe de travail Nombre de projets pédagogiques soutenus Le % des communes respectant la réglementation Diffusion d'outils de sensibilisation	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyen.ne.s ? Quel est le niveau de participation ?		
<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitant-e-s dans la réalisation de l'action		
L'action implique-t-elle une coopération intersectorielle ? Quels sont les secteurs mobilisés ?		
<input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/>		
Autres :		